

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE MARCHES HEBDOMADAIRE D'AIX EN PROVENCE

## SEANCE DU MARDI 30 AVRIL 2013

Le 30 avril 2013, à 15h00, s'est réuni des membres de la FNSCMF, concernant certains problèmes liés aux marchés hebdomadaires d'Aix en Pce.

### **Membres présents : ( F.N.S.C.M.F)**

Monsieur Dominique DAMIANO (Membre Fédéral)

Monsieur Michel MARIN (président)

Monsieur Constant MARIN (Vice président)

Monsieur Jean-Paul BELGRAND (Secrétaire Général)

Monsieur André DE LUCA (Conseiller Technique)

Monsieur Dof BAYEUX ( Délégué Miramas)

Monsieur Jean-Pierre FERNANDEZ ( Délégué Istres, Miramas, Rognac )

Madame Sylvia GAMBA (Délégué Aix en Pce)

Madame Marie-France BILLERAULT (Délégué Aix en Pce)

### **Ordre du jour :**

1° : Où vont être déplacés les marchés situés : place des prêcheurs et palais de justice ?

2° : Serait-il possible de proposer à la Mairie un regroupement sur **la Place Jeanne d' Arc** ?

3° : Obtenir un rendez vous avec l' élu aux commerces ( Mr Jules SUSINI) pour connaître son opinion et les projets avenir.

Cette séance débute à 15h30, 34 forains étaient présents pour faire part de leur doléances futures.

#### **1° : Déplacement des Marchés place des prêcheurs et palais de justice**

Beaucoup de forains se trouvant « mise à l' écart » souhaiteraient pouvoir être rapprochés des autres forains situés sur le cours Mirabeau.

Cette injustice semble créer de nombreux problèmes au sein des forains n'étant pas sur le cours Mirabeau.

A ce jour, les forains présents nous font part de travaux futurs qui ont été programmés sur ces lieux évoqués précédemment, à savoir *place des prêcheurs et palais de justice*.

#### **2° : Proposer à la Mairie, la place Jeanne d'Arc**

Monsieur MARIN demande aux forains de proposer une solution.

Après quelques discussions, c'est à l'unanimité que les forains suggèrent de se **REGROUPER** en un seul Marché dans une continuité du Cours Mirabeau, à savoir : **LA PLACE JEANNE D'ARC**.

Il est clair, qu'après plusieurs suggestions, les propos retenus restent et resteront un regroupement de tous les forains sur un seul Marché.

Qu'en pense alors la Mairie ?

Il est primordial de développer une plus grande concertation avec la commune afin de travailler ensemble à la bonne évolution du marché afin qu'il soit mieux structuré. L'ensemble des commerçants présents s'accorde sur ce point et confirme qu'ils sont réunis ce jour afin d'atteindre cet objectif.

Par conséquent, arrive enfin le dernier point :

**3° : Quelle est la position de la Mairie et quel sont les futurs projets prévus à ce problème ?**

Mr MARIN Michel décide devant toute l'assemblée, d'essayer de tout faire pour obtenir un rendez- vous avec Mr Jules SUSINI, afin de connaître ses intentions concernant ce problème.

Si une entrevue pourra être obtenue, alors, une prochaine séance devra être mise en œuvre afin d'informer une majorité de forains désireux de faire avancer ces marchés vers un futur meilleur.

Fin de séance 17h00, l'ensemble des points prévus lors de cette réunion ont été abordés, une prochaine séance sera prévue, afin de pouvoir se pencher sur biens d'autres problèmes. (abonnements, titularisations, heures de départs, enlèvement des déchets, métrage, alignement, etc,etc)

Toutes les personnes concernées devront se mobiliser et être présents afin d'être informer de toutes les décisions retenues.



*Syndicat des Commerçants des Marchés de France  
Marseille - Provence*

Sorgues le, 12/06/13

**Monsieur Jules SUSINI**  
**Adjoint Délégué Foires et Marchés**  
**Hôtel de ville, CS 30715**  
**13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX**

Monsieur L'Adjoint,

Suite à notre dernière rencontre, je vous fait parvenir l'ensemble des éléments relatifs à la réunion des commerçants du marché du 30 avril dernier.

Celui-ci fait état des problèmes et difficultés que rencontrent ces commerçants depuis des mois et qui mettent en danger la survie de leur activité.

Je me suis rendu sur le marché mardi 4 juin afin de rencontrer les commerçants et de juger sur place de leur situation. Ils m'ont interpellé en exprimant un lourd ressenti ainsi que leur détermination afin que ce marché puisse aujourd'hui évoluer.

Afin d'apaiser la situation, je leur ai fait part de notre rencontre en leur indiquant que le compte-rendu de la réunion du 30 avril vous serait communiqué. Ils m'ont toutefois exprimé leurs inquiétudes quant à la progression de la situation.

C'est la raison pour laquelle je vous sollicite aujourd'hui afin que des solutions puissent émerger dans l'intérêt collectif avant que la situation ne s'aggrave.

Pour ce faire, je me permets de communiquer l'ensemble des éléments de ce dossier à Madame Le Maire afin que vous puissiez en débattre.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur l'Adjoint, l'expression de mes sentiments distingués.

**Michel MARIN**  
**Président Du SCMFP**



*Syndicat des Commerçants des **Marchés de France**  
Marseille - Provence*

Sorgues le, 07/01/16

**Madame Maryse JOISSAINS MASINI**  
**Maire d'Aix-en-Provence**  
**Hôtel de ville, CS 30715**  
**13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX**

Madame Le Maire,

Nous ne sommes pas dupes des promesses des élus de votre municipalité qui, à la veille des fêtes de fin d'année ont toujours noyé le poisson depuis plusieurs en faisant croire qu'une solution consensuelle émergerait.

En effet, les termes de l'article de presse du 2 janvier paru dans "La Provence", stipulant que le choix des abords de la place Jeanne d'Arc est inadapté et « qu'on ne peut réunir tout le monde en un même lieu pour des raisons de sécurité » selon Mr Rolando, sont en contradiction avec vos engagements personnels de sortir de l'ornière les commerçants de la place des pêcheurs, Verdun et demain Richelme.

La non prise en compte de la survie de l'activité de ces commerçants non sédentaires, met à mal le marché depuis 5 ans.

Les choix et orientations pris afin de satisfaire les commerces sédentaires qui sont en manque d'activité sont intolérables car en contrepartie ils sacrifient les marchands du marché.

Notre organisation professionnelle a tenté depuis 3 ans, de vous faire entendre raison et nous avons cherché des solutions concertées, pérennes et pacifiques.

Au vu de cet article, malheureusement, notre seule alternative apparaît donc être la manifestation pacifique mais physique de nos commerçants non sédentaires.

Leurs revendications étant légitimes, nous mettrons tout en œuvre pour les soutenir.

Veuillez recevoir, Madame Le Maire, nos salutations distinguées.

**Michel MARIN**  
**Président du SCMFMP**

**Dominique DAMIANO**  
**Président Du SCMPVL**



FÉDÉRATION  
NATIONALE DES  
MARCHÉS DE  
FRANCE

Madame Maryse JOUSSEINS MASINI  
Maire d'Aix en Provence  
Place de l' Hôtel de Ville  
13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 01

Paris, le 18 février 2016

Madame le Maire,

La loi sur la transmission des entreprises permet aux professionnels des Marchés de France, de présenter un repreneur lors de la cession de leurs entreprises: Le Maire dispose d'un délai de 2 mois pour accepter ou refuser.

Des commerçants du marché MIRABEAU nous ont alerté du recours gracieux qu'ils ont entrepris auprès de vous concernant l'attribution de l'emplacement de Madame ANTOYAN, arguant du fait que le repreneur (confection) ne commercialise pas les mêmes produits que la cédante (linge de maison).

Nous avons interrogé la Direction Générale des Entreprises (Secrétariat d'Etat à l'Artisanat, au Commerce et aux Très Petites Entreprises) à ce sujet.

*« Message du 02/02/16,*

***Le successeur, puisqu'il s'agit de transmission, doit-il conserver le même article que son prédécesseur pour prétendre à travailler sur l'emplacement de ce dernier?***

*L'article L. 2224-18-1 du code général des collectivités territoriales n'impose pas que le successeur exerce la même activité pour bénéficier de l'AOT de l'ancien titulaire.*

*Toutefois, en cas d'acceptation par le maire, le successeur est subrogé dans les droits et obligations de l'ancien titulaire: si l'AOT prévoyait des conditions particulières (d'activité par exemple), le successeur est alors tenu de respecter ces conditions.*

*En outre s'il existe un cahier des charges ou un règlement du marché, ceux-ci s'appliquent également au successeur et peuvent concerner l'activité qu'il souhaite exercer. »*

.../...

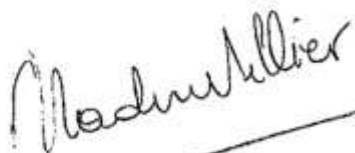
Compte tenu du fait que le règlement des marchés d'Aix en Provence apporte des précisions très nettes sur l'attribution des emplacements en fonction des articles proposés, nous pensons que cette réponse peut vous apporter le complément d'information nécessaire à la juste application de la loi ACTPE du 18.06.2014.

Convaincus du bon usage que vous ferez de ces très récentes informations,

Nous vous prions d'accepter, Madame le Maire, l'expression de notre profond respect.

**Nadine VILLIER**

Secrétaire Générale

Handwritten signature of Nadine Villier in black ink, written in a cursive style. A horizontal line is drawn below the signature.

**Monique RUBIN**

Présidente

Handwritten signature of Monique Rubin in black ink, written in a cursive style. A horizontal line is drawn below the signature.



## *Syndicat des Commerçants des Marchés de France Marseille - Provence*

Sorgues le, 30/03/16

**Madame Maryse JOISSAINS MASIN**

**Maire d'Aix-en-Provence**

**Hôtel de ville, CS 30715**

**13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX**

Madame Le Maire,

Cela fait désormais plusieurs années que nous essayons, en vain, de faire progresser la situation concernant l'organisation du marché d'Aix-en-Provence.

En 2013, nous avons interpellés Monsieur Susini, Adjoint Délégué aux foires et marchés, puis vous-même car, la scission du marché ayant déjà été engagée, les commerçants aspiraient à un marché unifié.

Au lendemain des élections en 2014 et sous l'égide de Monsieur Rolando, nous avons engagé un travail qui semblait ouvrir la voie à une réelle concertation. Evolution vite enterrée. Un seul constat aujourd'hui : la situation n'a pas évolué. Ou du moins pas dans l'intérêt du marché et des commerçants non sédentaires débattant Places des Prêcheurs et Verdun.

La nécessité de déplacer les commerçants débattant sur les places citées ci-dessus, en raison de travaux, accentuera davantage leur difficulté, en éclatant le marché sur les cours Victor Hugo et Sextius et paupérisant encore plus le marché. C'est pourquoi ils ont largement manifesté leur opposition à ce positionnement sur des espaces impropres à une activité commerciale.

Peut-être semble-t-il plus aisé de scinder un marché afin de le plier aux exigences des élus ou d'autres acteurs locaux au mépris de la survie de l'activité des commerçants non sédentaires. A moins que l'objet de ces différentes orientations, toutes plus néfastes les unes que les autres au marché ne soit clairement d'affaiblir celui-ci afin de nourrir l'idée qu'il y a trop de marchés sur la ville d'Aix-en-Provence.

Cette situation s'accompagne de malentendus, désinformation, rumeurs, disparités de traitement etc. qui entretiennent un climat délétère entre les commerçants non sédentaires et les différents représentants de l'organisation professionnelle.

Par ailleurs, le courrier de Monsieur Rolando à la date du 26.01.16 laisse entendre que la représentation syndicale pourrait être dissociable par secteur. Je tiens à vous préciser que **nos représentants sont habilités à représenter les commerçants non sédentaires des marchés d'Aix dans leur ensemble et sans distinction de métier** contrairement à l'interprétation de Monsieur Rolando.

Quant à l'interprétation de la Ville de la Loi Pinel, celle-ci valide la vente pure et simple du domaine public, ce que nous avons dénoncé et raison pour laquelle nous avons engagé un recours.

L'objet de cette loi est d'offrir un cadre juridique à la transmission d'entreprise et non à la vente.

Au regard de cette situation, les commerçants non sédentaires touchés par cette gestion sans perspective d'avenir ont le sentiment de n'avoir pas été entendus.

C'est pourquoi ils se mobiliseront ce mardi 5 avril à partir de 14 h à la fin du marché.

La responsabilité de la ville est entièrement engagée quant à d'éventuels débordements, les différents arguments et propositions de l'organisation permettant de remédier à cette situation ayant été rejetés.

Nous espérons malgré tout que la ville d'Aix trouvera la capacité de remédier à cette situation que les commerçants ne peuvent plus subir.

Dans l'attente, recevez, Madame Le Maire nos salutations distinguées.

**Michel Marin**  
**Président du SCMFMP**

**Dominique DAMIANO**  
**Vice-Président de la FNSCMF**  
**Président du SCMPVL**